



# **ANNALES ISLAMOLOGIQUES**

**en ligne en ligne**

Anlsl 8 (1969), p. 99-128

Gaston Wiet

## Fêtes et jeux au Caire [avec 1 planche].

### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### Dernières publications

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 9782724711523  | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34                       | Sylvie Marchand (éd.)  |
| 9782724711707  | ?????? ?????????? ??????? ??? ?? ????????                                      | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif                      |
| ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ?????????? ???????????? |  |  |
| ?????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ??????:         |  |  |
| 9782724711400  | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922  | <i>Athribis X</i>  | Sandra Lippert   |
| 9782724710939  | <i>Bagawat</i>   | Gérard Roquet, Victor Ghica  |
| 9782724710960  | <i>Le décret de Saïs</i>   | Anne-Sophie von Bomhard  |
| 9782724710915  | <i>Tebtynis VII</i>  | Nikos Litinas  |
| 9782724711257  | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>                   | Jean-Charles Ducène  |

# FÊTES ET JEUX AU CAIRE

PAR

GASTON WIET

« *Le peuple ici est très gai, fort amateur de drôleries, de mascarades et de processions* »<sup>(1)</sup>.

La badauderie est de tous les temps et de tous les lieux. Déjà, pour des pays musulmans autres que l'Egypte, on nous décrit les foules réunies autour d'un dresseur d'animaux savants, d'un montreur d'ours ou d'un bateleur qui fait danser des singes au son d'un tambour. Elles se passionnent pour un faux dévot, un thaumaturge hypocrite, ou encore elles se pressent autour d'un malheureux qu'on bâtonne ou d'un condamné à la potence. Les auteurs arabes signalent aussi des gens habiles à avaler des sabres, du sable, des cailloux, du savon et du verre pilé, d'escamoter les objets et de les réduire en miettes, pour les reconstituer ensuite aux yeux des spectateurs. Ibn Khaldûn, sans trop vouloir se compromettre, a entendu dire qu'au Caire il y a des spécialistes qui apprennent aux oiseaux à parler, qui dressent des ânes à faire des tours, qui opèrent des prestiges à tromper les regards des spectateurs, qui enseignent à chanter, à danser et à marcher sur une corde tendue dans les airs<sup>(2)</sup>.

Le récit suivant est significatif : « Pendant son séjour au Caire en 923/1517, le sultan ottoman Sélim se fit montrer un corbeau qui disait : « Dieu est réel, que Dieu secoure le sultan ! ». Le souverain fit un don de trente dinars à son propriétaire, qu'il félicita d'avoir ainsi dressé ce corbeau»<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> FLAUBERT, *Correspondance*, éd. du Centenaire, I, p. 282.

Ibn Khaldûn, ayant égaré ma fiche.

<sup>(2)</sup> WIET, *Cairo*, University of Oklahoma Press, 1964, p. 114. — Je n'ai malheureusement pas pu retrouver ce passage d'Ibn

Ibn Iyas, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 188 ; trad. Wiet, *Journal d'un bourgeois du Caire*, II, p. 187.

Ce préambule a l'avantage d'énumérer quelques genres de distractions dont les Cairotes étaient friands dans les siècles passés.

\* \* \*

Dans l'histoire sociale de l'islam primitif, les amuseurs publics prennent place à côté des conteurs populaires, et on peut noter l'expression proverbiale : « Ruses de prédicateurs et de montreurs de singes»<sup>(1)</sup>. Pour la ville de Basra, M. Pellat a signalé la présence des forains : « outre les musiciens, les chanteurs et les bouffons réservés à l'aristocratie et à la bourgeoisie, on remarque à côté du prédicateur plaisant et du charlatan, des montreurs de singes et des propriétaires de ménageries ambulantes ; les charmeurs de serpents semblent jouir d'une vogue particulière»<sup>(2)</sup>.

M. Canard mentionne d'après Qazwīni<sup>(3)</sup> « des spectacles de lutte à Damas, à l'Hippodrome Vert, rendez-vous des prestidigitateurs, bouffons, lutteurs et chanteurs, et qu'envahissait une foule frivole chaque samedi»<sup>(4)</sup>. Encore aujourd'hui, à Marrakech, sur la place Djama' al-Fana, se réunissent chaque soir « des bateleurs, acrobates, sorciers, conteurs, avaleurs de feu, charmeurs de serpents et danseurs»<sup>(5)</sup>. L'historien de Marrakech, Gaston Deverdun, se borne à déclarer, comme en parlant au passé : « Le soir, quand une foule s'y pressait innombrable, s'agitait et étalait ses couleurs, c'était un spectacle inoubliable, un paysage de kermesse berbère»<sup>(6)</sup>.

\* \* \*

Des espaces déterminés ou des édifices ne furent pas réservés à des entreprises de fêtes collectives ; si l'Islam a emprunté aux civilisations antérieures les thermes, en revanche, on ne rencontre dans aucune cité musulmane des lieux affectés à des représentations populaires, théâtres ou cirques. Mais, nous venons de le voir, en Egypte comme en d'autres régions, le peuple avait trouvé l'habitude de se réunir

<sup>(1)</sup> PELLAT, *Le milieu basrien et la formation de Gahiz*, p. 114.

du *Cinquantenaire de la Faculté des lettres d'Alger*, p. 5.

<sup>(2)</sup> PELLAT, *op. cit.*, p. 233.

<sup>(5)</sup> *Encyclopédie de l'Islam*, 1<sup>re</sup> éd. fr., III,

<sup>(3)</sup> *Adžā'ib al-makhlūqāt*, p. 128.

p. 344 ; *Guide Bleu Maroc*, 1966, p. 252.

<sup>(4)</sup> CANARD, *La lutte chez les Arabes*, tir. à part

<sup>(6)</sup> DEVERDUN, *Marrakech*, p. 590.

en des emplacements déterminés, à certaines occasions, pour jouir de ses spectacles favoris.

C'est ainsi qu'en parlant de la Place-entre-les-deux-Palais, *Bain al-Qasrain*, Maqrīzī écrit : « De nombreuses réunions s'y tenaient pour écouter la lecture de pièces biographiques ou historiques, ou encore des récitations de poèmes, ou enfin pour profiter de représentations variées et amusantes. On y trouvait aussi des maîtres d'escrime, qui savaient manier toutes sortes d'armes, surtout le bâton, et des musiciens qui accompagnaient des chanteurs de complaintes »<sup>(1)</sup>. Au nord du Caire, la rue Husainiya était presque impraticable, dit-il ailleurs, car elle était bondée de colporteurs, de passants, de marchands de comestibles, de baladins et de saltimbanques<sup>(2)</sup>.

\* \* \*

Sur cette place fameuse d'Entre-les deux-Palais, on débitait peut-être déjà les *Mille et une Nuits*, si l'on en croit un écrivain du XII<sup>e</sup> siècle, Muhammad Qurti<sup>(3)</sup>. Les conteurs populaires, primitivement les *quassās*, datent des premiers temps de l'islam<sup>(4)</sup>. Ils continuèrent avec succès leur activité un peu partout, et, en Egypte, leur réussite n'a été battue en brèche que par l'introduction du théâtre d'ombres, et, de nos jours, par le phonographe, la radio et le cinéma<sup>(5)</sup>.

\* \* \*

Que la musique et les danses aient tenu une grande place dans la société musulmane, principalement dans les Cours califiques, le *Livre des Chansons* d'Abul-Faradj

<sup>(1)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, éd. de Bulaq, II, p. 28 ; WIET, *Cairo*, p. 115.

<sup>(2)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, éd. de Bulaq, II, p. 23. — Les deux derniers mots rendent *ashâb al-lahw wal-malâ'ib*.

<sup>(3)</sup> Voir *Journal asiatique*, 1925, II, p. 162-163 ; et non Qurtubi, comme le reprend Elisséeff (*Thèmes et motifs des Mille et une Nuits*, p. 22-23).

<sup>(4)</sup> LAMMENS, *Études sur le règne du calife Omayyade Moawia I<sup>r</sup>*, Index, s.v. *qâss*, p. xxvi ; MIQUEL, *La géographie humaine du*

*monde musulman*, p. 215, n. 2, 343.

<sup>(5)</sup> LANE, *An Account of the Manners and Customs of the Modern Egyptians*, 1836-1837, II, p. 117, 130, 149 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage en Orient*, éd. de l'Imprimerie nationale, I, p. 377 ; II, p. 14, 37 ; CARRÉ, *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, 2<sup>e</sup> éd., 1956, II, p. 289 ; MAUPASSANT, *La Vie errante*, éd. Rencontre, p. 182 ; WIET, *Introduction à l'Histoire de la littérature arabe*, p. 267-268 ; A. RAYMOND, *Liste des corporations*, *Arabica*, IV, p. 158, n<sup>o</sup>s 131, 147.

Isfahâni suffirait à le prouver. Les boiseries et les céramiques fatimides attestent la faveur dont jouissaient danseurs, danseuses et musiciens<sup>(1)</sup>.

Les musiciens devaient surtout donner des concerts privés à l'occasion de mariages ou de circoncisions<sup>(2)</sup>, et il ne semble pas qu'il y ait eu des concerts publics donnés dans des salles appropriées. Toutefois, il convient de noter que lors des cortèges officiels sous les Sultans Mamlouks, de petits orchestres et des chanteurs étaient installés de place en place et se faisaient entendre, peut-être pour meubler l'attente des badauds<sup>(3)</sup>.

Les musiciens, chanteurs et chanteuses, étaient conviés à la Cour, ou bien accompagnaient les souverains dans leurs déplacements<sup>(4)</sup>.

Les vedettes de la chanson faisaient l'objet, comme de nos jours, des conversations mondaines, et Ibn Iyâs a dû entendre parler dans sa jeunesse de ce Muhammad Mâzûni, fameux par les modulations de sa voix et ses connaissances techniques. Il a recueilli un mot déchirant de ce virtuose, devenu hémiplégique dans ses vieux jours : « Ayez pitié, disait-il à ses visiteurs, d'un être dont on n'entend plus la voix et dont une moitié du corps est devenue inutile<sup>(5)</sup> ».

Sous le règne de Qâitbây, on a retenu le nom de Ali ibn Rihâb, qui avait débuté en 867/1463 et était devenu le rival d'un certain Ibrâhîm ibn al-Djundi. Cet antagonisme donna lieu à des remous et, à la suite d'un concert qui s'était terminé par une rixe, Ali avait été exilé en Syrie dans l'année 870/1466 ; il fut d'ailleurs très vite l'objet d'une grâce. Cet Ali, mort en 905/1500, était un artiste incomparable, compositeur et interprète de ses chansons. Il eut le tort de prendre parti

<sup>(1)</sup> Voir G. MARÇAIS, *Figures d'hommes*, *Mélanges G. Maspero*, III, p. 245-252; WIET, *Musiciens et danseurs*, *La Femme Nouvelle*, mars 1949, p. 48-52. — Je ne connais aucun texte sur l'existence en Égypte des ballets avec cheval-jupon (GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Sur le cheval-Jupon*, *Mélanges William Marçais*, p. 155-160).

<sup>(2)</sup> LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 270-274; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 39.

<sup>(3)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 32, 73, 103, 127, 135, 157, 266; IV, p. 255, 274, 276, 336, 367, 420-421, 478; V, p. 242; trad. Wiet, *Histoire des sultans*

*mamlouks*, p. 36, 85, 120, 146, 155, 179, 180, 306; *Journal*, I, p. 237, 257, 259, 314, 341, 388-389, 442; II, p. 236; WIET, *Cairo*, p. 110.

<sup>(4)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 100, 265-266; IV, p. 214, 255, 415, 468, 473; V, p. 87; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks* p. 117, 305-306; *Journal*, I, p. 207, 237, 384, 432, 437; II, p. 85. — Sur d'autres chanteurs et musiciens de cette époque, voir WIET, *Les biographies du Manhal Safi*, n° 21, 248, 1773, 2264, 2304, 2380.

<sup>(5)</sup> IBN IYAS, *Chronicle*, éd. Mostafa, p. 54.

dans les luttes politiques, en public et en termes grossiers : il fut condamné aux verges et promené tout nu sur un âne à travers le Caire<sup>(1)</sup>.

Une chanteuse, Khadîdja Rihâbiya<sup>(2)</sup>, avait été aussi la victime de mauvais traitements que lui avait infligés le préfet du Caire en 886/1481. « C'était, dit Ibn Iyâs, une admirable diseuse, d'origine arabe, qui avait acquis une grande notoriété, une jolie fille, douée d'une voix charmante, qui avait été entretenue par de hauts fonctionnaires et des notabilités égyptiennes : l'on ne comptait plus ceux qui s'étaient amourachés d'elle. Elle n'avait pas sa pareille parmi les chanteuses arabes pour les mélodies à la mode syrienne ; sa réputation n'avait pas cessé de grandir et elle était devenue une célébrité. Elle était en représentation à une fête au moment de son arrestation, et lorsqu'elle fut amenée en présence du préfet, celui-ci l'apostropha en ces termes : « Ah ! c'est toi qui jettes le trouble dans les meilleures familles de la ville ! ». Sur son ordre, elle reçut cinquante coups de fouet en sa présence et se vit condamner à une forte amende ; elle dut en outre renoncer par écrit à chanter et à paraître en public. Elle tomba malade de frayeur et finit par mourir à moins de trente ans, regrettée par l'immense majorité de la population»<sup>(3)</sup>.

La chanteuse Azîza bint Sathi eut plus de chance. « Elle avait été une des plus célèbres chanteuses d'Egypte, la merveille de son temps, dont la diction et la voix étaient admirables et faisaient valoir la qualité de la langue poétique. Aucune autre chanteuse ne put lui être comparée plus tard. Jamais artiste n'avait joui d'une pareille considération auprès des notables et des grands fonctionnaires de l'Etat. Cette femme, dont la renommée avait été immense en Egypte, mourut à plus de 80 ans»<sup>(4)</sup>.

Nous connaissons par ailleurs Muhammad, dit Barqûq († 873/1471), musicien et chanteur, dont on vantait la voix mélodieuse et la diction impeccable<sup>(5)</sup>. Notre chroniqueur a également retenu les noms de deux spécialistes de la pandore, *tunbûra*, Ali ibn Ghânim et Muhammad ibn Qidjiq<sup>(6)</sup>. Il insiste aussi sur les mérites d'une

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, *Chronicle*, p. 127, 166 ; éd. Kahle-Mustafa, III, p. 52, 157, 181, 188, 293, 397-398, 425 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 61, 130, 179, 205, 213, 338, 449, 475.

<sup>(2)</sup> Cette *nisba* pourrait en faire l'élève du précédent.

<sup>(3)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 180 ;

trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 204.

<sup>(4)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 8 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 6.

<sup>(5)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 58 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 65.

<sup>(6)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 130, 401 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 126, 372.

fameuse chanteuse circassienne, Shahd-Dâr, qui fut l'épouse d'Ahmad ibn Djî'ân, vice-chancelier au début de la domination ottomane<sup>(1)</sup>.

Ibn Iyâs, on le sait, ne dédaigne pas les potins, pour notre plus grande joie, et c'est ainsi qu'il nous relate un curieux incident qui se déroula en 927/1521, quatre ans après l'installation des Ottomans : « Un concours de musique avait été prévu entre un musicien de classe nommé Muhammad ibn Suraiya et un certain Muhammad Udjâqi, ou encore Shirâbi. Muhammad Suraiya avait déclaré : « Je connais un morceau que personne n'a encore entendu de notre temps. — Si le fait est exact, nous allons réunir dimanche prochain au milieu de l'étang de Ratli des experts en musique et les chanteurs de la ville ». On se trouvait dans la saison du printemps. De nombreux musiciens vinrent au rendez-vous fixé, ainsi que tous les chanteurs de la ville. Ces invités s'installèrent au centre de l'étang de Ratli, où s'était rassemblée une masse d'auditeurs : on se préparait à un spectacle agréable. Chacun des chanteurs exécuta un des plus beaux morceaux de son répertoire, et ce fut vraiment une journée délicieuse. Quant à Muhammad ibn Suraiya, il ne parut pas, sous prétexte qu'il était souffrant, et le concours fut remis au dimanche suivant : la preuve de son insuffisance semblait faite et, en tout cas, il n'avait pas tenu ce qu'il avait promis. La foule se dispersa et cette journée compta parmi les plus divertissantes et les plus amusantes<sup>(2)</sup>.

Nous terminons sur un triste épisode : le sultan Qânsûh Ghauri, qui aimait les chanteurs, se fit accompagner, lors de sa campagne tragique contre les Ottomans, par trois chanteurs, qui disparurent avec le monarque, sans laisser de traces<sup>(3)</sup>.

\* \* \*

Jusqu'à l'époque contemporaine, les danseurs et surtout les danseuses ne se produisaient guère que dans les fêtes privées.

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 334 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 327-328 ; WIET, *Les secrétaires de la chancellerie en Égypte, Mélanges René Basset*, I, p. 312.

<sup>(2)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 375-376 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 368.

<sup>(3)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 33, 41 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 34, 42. — Mais Qânsûh Ghauri savait aussi fort bien confisquer les bénéfices des chanteuses (IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 89 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 88).

Les professionnelles se sont rendues fameuses sous le nom d'almées, transcription d'un vocable arabe *'âlima*, signifiant « savante », ou encore *ghawâzî*, pluriel de *ghâziya*<sup>(1)</sup>. Elles se donnaient aussi le nom de *Barâmika*<sup>(2)</sup>.

Nous empruntons à un texte de Djabarti<sup>(3)</sup> de précieux renseignements. À l'occasion d'une noce, le cortège de la mariée fut d'une splendeur qu'on n'avait jamais vue, et les corporations d'artisans étaient représentées chacune par un char figurant les attributs de son métier. Nous ne retiendrons ici que les chars des corporations d'amuseurs publics. Il est question des musiciens, *arbâb al-malâhi*, des chanteuses, *al-nisâ al-maghâni*, des entrepreneurs de divertissements, *malâ'ib*, des lutteurs, *bahâlawîn*<sup>(4)</sup>, des danseurs, pour lesquels deux mots sont employés, *raqqâsin*, qui n'a nul besoin de commentaire, et *djînk*<sup>(5)</sup>.

Le rôle important de la musique et de la danse dans la société égyptienne depuis l'introduction de l'islam mériterait à lui seul une monographie, et je me suis borné à fournir ici quelques éléments utiles.

\* \* \*

Il était donc exceptionnel que les foules aient été conviées à profiter de ces auditions ou de ces spectacles qui ne leur étaient pas destinés.

<sup>(1)</sup> LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 98 ; GÉRARD DE NERVAL, I, p. 260, 265, 370 ; IV, p. 42, 114-115 ; FLAUBERT, *Correspondance*, I, p. 303 ; CARRÉ, *Voyageurs*, I, p. 86 ; II, p. 29.

<sup>(2)</sup> LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 101 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 44. Voir A. RAYMOND, *Liste des corporations*, *Arabica*, IV, p. 158-160, n°s 126, 137, 139, 192, 200.

<sup>(3)</sup> DJABARTI, II, p. 224 ; trad., V, p. 152-153.

<sup>(4)</sup> Pluriel de *bahlawân*, avec sa traduction la plus courante, mais il faut noter ici que le mot comporte des acceptations différentes : il s'applique aussi aux spécialistes des exercices de force ou d'escrime, et encore aux acrobates divers, ou enfin aux funambules (DJABARTI, IV, p. 198 ; trad., IX, p. 66 ; LANE *Modern Egyptians*, II, p. 112).

<sup>(5)</sup> Ce mot turc concerne de jeunes garçons,

lesquels, vêtus en femmes, exécutent des danses lascives (LANE, *Modern Egyptians*, I, p. 240 ; II, p. 104-105, 212-213, 275). Le mot se retrouve dans les *Mille et Une Nuits* (nuit 960) : *al-djawâri ma-baina awwâda wa-djînkiya wa-raqqâsa*, « des jeunes filles esclaves, joueuses de luth et danseuses » (Sur le luth, *id*, voir G. MARCAIS, *Figures d'hommes*, p. 246).

Sous un autre nom, arabe cette fois, *khuwâl*, ces danseurs ont fait l'objet des sarcasmes de Flaubert (*Voyage en Orient*, p. 30, 44-45 ; *Correspondance*, I, p. 282-284) : « Il y a des almées mâles, citoyens à métier suspect, habillés en femmes et qui se trémoussent d'une belle façon ». — Voir aussi les réflexions de Gérard de Nerval (*Voyage*, I, p. 328 ; IV, p. 48-49, 115, et cf. CARRÉ, *Voyageurs*, II, p. 29, 97, 273, 279, 289).

Mais l'on sait que l'ensemble de la population égyptienne était invitée, au moins sous les Ikhshidides et les Fatimides, à célébrer les fêtes chrétiennes<sup>(1)</sup>. Il est délicat pourtant de faire foi sur un texte unique pour tenter une généralisation. Nous faisons allusion à un passage des *Ephémérides* de Musabbihi<sup>(2)</sup>, lequel décrit, pour l'année 415/1024, une curieuse manifestation qui se déroula à Bûsîr, au sud de Guizeh, en présence du calife fatimide Zâhir. Il donne quelques détails sur une procession qui parcourut cette bourgade dans le but d'honorer la prison dans laquelle avait été enfermé le patriarche Joseph<sup>(3)</sup>. La populace et les petits boutiquiers avaient commencé par rançonner les négociants de Fostat pour se rembourser par avance de leurs frais. Les commerçants interpellés se firent tirer l'oreille, mais, sur ordre formel du calife, durent obtempérer. Le calife passa deux journées à Bûsîr (10-11 djumâdâ I/ 21-22 juillet) et se montra ravi des scènes auxquelles il assista. En résumé, des bohémiens, *ramâdiya*, s'étaient rendus à la prison de Joseph, portant, des masques, *tamâthil*, se livrant à des facéties, *madâhik*, débitant des boniments, *hikâyât*, brandissant des figures grotesques, *samâdjât*, et montrant des ombres chinoises, *khiyâl*. Ce défilé se prolongea au Caire même pendant près de deux semaines.

Mais nous tenons quelque chose de sérieux avec une fête plus civile que religieuse, le Nouvel An du calendrier copte, qui portait le nom persan de Naurûz. Les écrivains arabes narrent avec indignation les actions horribles qui se commettaient ce jour-là dans la ville du Caire. Un émir du Nouvel An était désigné : il avait une cour nombreuse et exerçait avec un sérieux appuyé l'autorité qui convenait à son rang. Il passait, accompagné de courtisans, sur de grands chameaux, devant les maisons des principaux personnages, il écrivait des lettres de réquisition et citait à comparaître ceux qu'il prétendait être de son ressort, tout cela par manière de plaisanterie, car il se montrait satisfait des offrandes les plus minimes. Alors, les chanteurs et les ribaudes se réunissaient pour se présenter à cet émir, tenant en mains des instruments de musique, poussant des hurlements et buvant ostensiblement du vin et de la bière. Dans les rues on s'aspergeait d'eau, plus ou moins propre, et

<sup>(1)</sup> Cf. WIET, *L'Égypte arabe, Histoire de la nation égyptienne*, IV, p. 176-178 ; *Corpus inscriptionum arabicarum, Égypte*, II, p. 178.

<sup>(2)</sup> Voir *Journal asiatique*, 1924, II, p. 83-84 ; WIET, *Littérature arabe*, p. 184.

<sup>(3)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, éd. Wiet, IV, p. 10-11 (voir, pour la traduction très conjecturale des termes techniques, les notes de l'édition) ; MEZ, *Die Renaissance des Islam*, p. 399-401.

quiconque sortait ce jour-là s'exposait à voir gâter ses habits, à moins de se racheter par une somme d'argent.

Officiellement ces manifestations furent interdites en 784/1382, par ordre du futur sultan Barqûq quelques années avant son avènement, et c'est à cette occasion que nous possédons le récit le plus circonstancié sur les désordres auxquels cette fête donnait lieu. En ce jour, nous est-il dit, les gens du commun et les individus de la lie du peuple avaient coutume de se réunir. Ils juchaient l'un d'eux, connu comme bouffon, sur un âne : cet homme était nu, mais coiffé d'un haut bonnet fait de feuilles de palmier : c'était toujours un colosse d'une grande force musculaire, qui portait le titre d'émir du Jour de l'An. Accompagné de sa suite populaire, il se rendait vers les hôtels des principaux personnages et prélevait sur leurs propriétaires des impositions exorbitantes, dont il donnait reçu par écrit. La foule insultait et injuriait quiconque refusait de satisfaire à ces demandes, fût-il l'homme le plus distingué du Caire, et restait postée devant sa porte jusqu'à ce que fût versée la somme exigée. Dans les rues on s'aspergeait d'eau sale ou de vin, on se jetait des œufs au visage, on s'appliquait réciproquement des coups de savate sur la nuque, ou on se battait à coups de turbans. La circulation était interrompue dans les rues, et la population ne pouvait se rendre dans les marchés : aussi, les boutiques étaient-elles fermées et tout commerce suspendu. Les Cairote subissaient donc ce jour-là des dommages considérables, et personne ne pouvait vaquer à ses occupations. Le peuple buvait du vin publiquement, envahissait les maisons des prostituées pour se livrer à la débauche. Des rixes éclataient à cette occasion et souvent des meurtres étaient la conséquence de l'ivresse et du libertinage<sup>(1)</sup>.

Mais le bon peuple du Caire ne fut pas frustré par la suppression de cette célébration débraillée, car sa date, le 1<sup>er</sup> tout du calendrier copte, coïncidait plus ou moins avec la crue du Nil, qui continua à susciter une kermesse prolongée et bruyante.

La narration la plus circonstanciée est celle de Léon l'Africain (1517) : « Au début des jours d'inondation du pays on fait au Caire une très grande fête. Il y a un tel vacarme de cris et de musique que la ville est sens dessus-dessous. Chaque famille prend une barque, la garnit des plus fines étoffes, des plus beaux tapis, se munit d'une quantité de victuailles, de confiseries, de très jolies torches de cire.

<sup>(1)</sup> Voir : GRIVEAU, in *Patrologia orientalis*, X, et surtout Dozy, *Dictionnaire des noms de vêtements*, p. 270-276.  
p. 333-343 [47-57]; MAQRIZI, *Khitat*, éd. Wiet, IV, p. 241-249 ; WIET, *Cairo*, p. 117 ;

Toute la population est dans des barques et s'amuse suivant ses moyens. Le soudan lui-même avec ses principaux seigneurs et ses officiers prend part à la fête. Il se rend à un canal appelé le grand canal, qui est muré. Il prend une hache et entame le mur ; les grands personnages de sa suite en font autant, de sorte que la partie du mur qui empêchait l'arrivée de l'eau est démolie. Immédiatement le Nil se précipite dans le canal avec une grande violence et de là il se répand dans les autres canaux des faubourgs et de la cité murée. Si bien que ce jour-là le Caire ressemble à la ville de Venise et qu'on peut aller en barque dans tous les endroits habités et dans toutes les localités de l'Egypte. La fête dure sept jours et sept nuits, de sorte que tout ce qu'un marchand ou un artisan gagne dans l'année, il le dépense cette semaine en nourriture, en confiseries, en torches, en parfums, en musiciens. Cette fête est une survivance de celles des anciens Egyptiens»<sup>(1)</sup>.

Ainsi, dès l'annonce de la crue du fleuve, la plupart des habitants du Caire se réunissaient, allaient dresser des tentes sur les rives et dans les îles du Nil. Chanteurs, propriétaires de jeux ou de lieux de divertissements, courtisanes, débauchés, jeunesse tapageuse, tous sans exception se rendaient festoyer. On y dépensait des sommes incalculables<sup>(2)</sup>.

Carlier de Pinon (1579) précise que le peuple, durant ce temps, «court les rues, exerçant toutes sortes de passetemps, ou regardant ceux qu'y y dansent, et les autres qu'y font des singeries avecq des gueunons et singes ; quelques uns aussy, estans assis à cheval, escriment avecq des espées, lesquelles ils tiennent avecq les mains et les pieds»<sup>(3)</sup>.

Cet étalage forain nous intéresse surtout par ses prolongements nocturnes, meublés de feux d'artifice, d'illuminations prodigieuses, que les écrivains arabes n'ont pas manqué de décrire, et la tradition s'en continua, car on poussa cet art à un suprême degré de perfection : on figurait, à l'aide de lampions, des tours, des palais, des batailles mêmes<sup>(4)</sup>.

Ces festivités nautiques avaient lieu également sur deux étangs. Les illuminations étaient grandioses sur l'étang de Ratli<sup>(5)</sup> : le peuple s'y précipitait pour jouir du spectacle, en s'entassant sur les rives. Il y avait des représentations de théâtre

<sup>(1)</sup> LÉON L'AFRICAIN, éd. Épaulard, II, p. 513.

<sup>(4)</sup> WIET, *Cairo*, p. 120.

<sup>(2)</sup> CARRIÉ, *Voyageurs*, I, p. 18, 27 ; WIET, *Cairo*, p. 117.

<sup>(5)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 292-293, trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 338.

<sup>(3)</sup> CARLIER DE PINON, éd. Blochet, p. 191-198.

d'ombres, des concerts de chant et d'autres réjouissances du même genre. C'étaient des nuits de plaisir et de fêtes, groupant une foule immense, qui s'en donnait à cœur joie. À partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le nouvel étang de l'Ezbékieh fut, aux mêmes dates, un centre de rassemblement joyeux. Car, lorsque la crue était parvenue à son terme, on ouvrait solennellement la digue qui permettait le passage de l'eau dans un petit lac. C'était une grande cérémonie : les officiers généraux y assistaient et la population venait en grand nombre profiter du coup d'œil. Car, en dehors du banquet officiel, il y avait des feux d'artifice, et une grande quantité d'embarcations évoluaient. C'étaient, l'affirme un chroniqueur arabe<sup>(1)</sup>, des réjouissances inouïes, où des sommes folles étaient englouties : des tentes étaient dressées autour de la pièce d'eau et l'on y faisait ripaille d'une façon insensée. Les feux d'artifice donnaient parfois lieu à des accidents<sup>(2)</sup>.

C'est Coppin (1638) qui fournit les détails les plus savoureux : « Il y avoit un prodigieux nombre de peuple, tant sur l'eau que sur les rivages, et dans les maisons. Le devant de toutes ces maisons estoit garni d'une si grande quantité de lampes qu'elles ressembloient comme une tapisserie de lumières, elles estoient soutenues de petites cordes au long des murs, et rangées avec beaucoup de symétrie. La face de chaque maison composoit une figure particulière, les unes représentoient le corps de quelques animaux, et les autres divers compartiments à l'Arabesque, et des dispositions à peu près semblables à celles que nous voyons dans leurs tapis, le vent ne peut éteindre ces lampes, et elles demeurent allumées durant toute la nuit. De l'autre côté de ce bras d'eau vis à vis du vieux Caire l'on découvroit sur le fleuve deux des plus grosses barques qui ayent accoutumé d'y naviguer, elles servoient à supporter deux Pyramides fort hautes faites de charpenteries qui estoient entièrement remplies de lampes fort près l'une de l'autre. Les lampes de ces Pyramides changeoient à tous moments, les unes descendoient pendant que d'autres retournoient prendre leur place avec beaucoup de vitesse, d'autres fois elles passoient d'un côté à l'autre, et ces changements qu'elles faisoient avec tant de promptitude produisoient un effet admirable aux yeux. Personne n'apercevoit au dehors par quels moyens se pouvoient remuer ainsi, mais apparemment elles estoient attachées à de petites poulies, et il y avoit des hommes au dedans de la charpente qui les

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 113-114, 298 ; IV, p. 276-278 ; V, p. 402 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 132, 344 ; <sup>(2)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 108 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 126.

faisoient mouvoir. Peu loin des Pyramides estoit une troisième barque qui portoit un feu d'artifice en forme de Château remply de fusées et de pétards, l'effet en fut assez agréable»<sup>(1)</sup>.

Frédéric Norden, en 1737, est beaucoup moins lyrique et on peut le trouver quelque peu grincheux : «Le bacha fait allumer un pauvre feu d'artifice d'une vingtaine de fusées ; toutes les réjouissances, tant vantées par quelques voyageurs, aboutissent, à peu de choses près, à celles qu'on pourrait voir à la noce d'un bon paysan. Ce qui pourrait absolument attirer la curiosité, c'est le cortège des grands, qui dans son espèce, ne laisse pas d'avoir quelque chose de magnifique. Le peuple, dans ces rencontres, fait mille folies pour témoigner la joie qu'il a de ce que l'accroissement du Nil lui promet la fertilité du pays et l'abondance de la moisson, et il ne se passe guère d'année que quelqu'un ne perde la vie au milieu de ces réjouissances tumultueuses»<sup>(2)</sup>.

Ce n'était pas de la veille que des feux d'artifice étaient tirés pour des circonstances occasionnelles, ainsi que les défilés de barques aménagées pour porter des candélabres<sup>(3)</sup>. Certains feux d'artifice se déroulaient en plein jour<sup>(4)</sup>.

Au début de muharram 1229/janvier 1814, pour un mariage princier, on éleva sur l'étang de l'Ezbékieh plusieurs mâts, auxquels on suspendit des lampions disposés de manière à figurer de loin une barque, ou encore deux lions affrontés, ou encore un arbre, soit le *mahmal* installé sur un chameau, ou aussi des inscriptions<sup>(5)</sup>.

\* \* \*

Il n'y a pas lieu de s'appesantir sur l'affluence de peuple qui accompagnait le départ ou le retour de la caravane des pèlerins : le livre substantiel du R. P. Jomier a procuré tous les renseignements désirables<sup>(6)</sup> sur « ce palanquin superbe, richement

<sup>(1)</sup> COPPIN, *Relation des voyages*, éd. 1720, p. 205 sq. ; WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, 1944, p. 347-348 ; WIET, *Cairo*, p. 120-121 ; CLÉMENT, *Les Français d'Égypte*, p. 37.

<sup>(2)</sup> NORDEN, *Voyage d'Égypte et de Nubie*, éd. 1795, p. 69 seq.

<sup>(3)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 181,

261 ; IV, p. 280, 298 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 206, 299 ; *Journal*, I, p. 261-279.

<sup>(4)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 124, 142 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 120, 138.

<sup>(5)</sup> DJABARTI, IV, p. 198 ; trad., IX, p. 66.

<sup>(6)</sup> JOMIER, *Le Mahmal*, surtout, p. 35-41. Cf. LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 182.

décoré et juché sur un robuste chameau, adopté comme symbole d'un désir de puissance».

Nous résumons ici ses observations. On aurait vu pour la première fois en 681 / 1282, lors du défilé du mahmal, des lanciers se livrer à des simulacres de combat. Le texte le plus détaillé appartient à Qalqashandi et a été traduit par Gaudefroy-Demombynes<sup>(1)</sup> : « Un escadron de mamelouks royaux s'avancait, armés de leurs lances et revêtus de cottes de mailles<sup>(2)</sup> en fer doublées de soie de diverses couleurs ; leurs chevaux étaient caparaçonnés et avaient des têtes d'acier, comme au combat. Ils tenaient en main leurs lances, surmontées du fanion royal. Ils exécutaient au pied de la Citadelle des manœuvres de combat. Les plus jeunes mamelouks avaient en main deux lances et les faisaient tourner, debout sur le dos de leur cheval ; quelques-uns se tenaient dressés sur une semelle de bois, qu'entouraient de tous côtés des lames de sabre ». Le P. Jomier nous a entretenus des désordres causés par ces lanciers, revêtus d'un uniforme rouge, ceux qu'on avait surnommés les « diables du mahmal ». C'étaient « des soldats accoutrés d'une façon terrible et burlesque et dont le déguisement faisait rire la foule. Ils montaient des chevaux munis de clochettes et d'autres instruments cocasses ». Toujours est-il que ces diables disparurent par intervalles ; les lanciers subsistèrent, en tenue de campagne. Mais leur présence dans le cortège du mahmal fut de nouveau interdite par le sultan Qâitbây<sup>(3)</sup>. On sent que les pouvoirs publics sont hésitants : ils craignent les troubles et ne veulent pas pourtant priver le populaire d'une fête dont il raffolait. En effet, Ibn Iyâs ne cache pas sa joie en signalant le retour aux anciennes traditions, toléré par le sultan Qansûh Ghauri : « Les lanciers revêtirent une tenue rouge suivant l'antique usage, et des cavalcades traversèrent la cité. Ce fut un spectacle mémorable, où l'on revit des choses bien oubliées. Des foules énormes vinrent assister aux jeux des lanciers. Les gens du peuple dansèrent des rondes en chantant des refrains populaires. Bref, tous s'en donnèrent à cœur joie »<sup>(4)</sup>. Et c'est sous ce règne que l'on s'aperçoit que des bouffons jouaient ce rôle de diables rouges du mahmal<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> QALQASHANDI, IV, p. 58 ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Le pèlerinage à la Mekke*, p. 165, n. 2.

<sup>(2)</sup> Je n'ai pas eu plus de chance que Gaudefroy-Demombynes, et je lis et traduis *musaffât* par conjecture.

<sup>(3)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 322,

trad. Wiet, *Sultans Mamelouks*, p. 369.

<sup>(4)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 61, 70, 72, 201, 230, 249, 391, 446 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 57, 67, 69, 196, 216 (ils portaient des casques), 232, 363, 412.

<sup>(5)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 255 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 237.

Toutefois le récit de Coppin conserve toute sa valeur comme document : « Le nombre de personnes est grand, et quelquefois il y a jusqu'à neuf ou dix mille chameaux quand tout est ensemble, mais il ne paraît dans la ville que ceux qui portent le bagage de l'Emir, et encore n'y passe-t-il que ceux qui sont le mieux équipés, le reste l'attend au-dehors. Il y avait cinq cents chameaux chargés d'eau sans ceux des autres vivres et des tentes, et il faisait conduire par des chevaux cinq ou six petites pièces de canon, avec l'Emir de la Caravane revêtu d'une riche veste que doit toujours donner le Bacha, et plusieurs des Officiers qui vont à ce Pèlerinage en ont aussi de la même main, mais de moindre valeur. Le pavillon est porté ensuite avec grande révérence, et le peuple fait tout ce qu'il peut pour en pouvoir baisser les extrémités, ceux qui en sont trop éloignés y jettent leurs mouchoirs le tenant par un bout, et s'il peut toucher la veste destinée pour la Mecque, ils le baignent et s'en frottent le visage. Devant et après cette relique il passe une multitude de Santons, dont les habits sont grotesques et extravagants, et leurs postures ne le sont pas moins. Les uns sont à demi-nus, les autres le sont tout-à-fait, d'autres ont des peaux de bêtes sauvages, il y en a qui ont le bras percé de deux ou trois flèches qui traversent effectivement leur chair, il y en a qui contrefont les enragés et qui mangent des serpents en vie pendant que trois ou quatre personnes les tiennent, les autres portent des masses de bois avec de grosses boules au-dessus, d'autres sont bigarrés de toutes sortes de couleurs, d'autres encore dansent et sautent de diverses manières »<sup>(1)</sup>.

\* \* \*

En dehors des fêtes commandées par le calendrier, il y avait des quartiers plus propices que d'autres à être fréquentés les jours de réjouissances publiques et où se groupaient tous les éléments de la population.

Sans nous attarder plus qu'il ne convient aux dames de petite vertu et aux mauvais garçons, il faut bien ne pas les omettre dans la liste des attroupements un peu bruyants de certains endroits du Caire.

Il y eut d'abord celles qu'on appelait les « ribaudes des ciriers », parce qu'elles tenaient leur quartier général près de la mosquée al-Aqmar, au centre du souk aux

<sup>(1)</sup> COPPIN, *Relation*, éd. 1720, p. 212, Voir : LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 182 ; cité par KEIMER, *Histoires de serpents*, p. 42. — CARRÉ, *Voyageurs*, I, p. 31 ; II, p. 30-31.

cierges. Ces femmes portaient un accoutrement spécial, un ample manteau surmonté d'un voile et elles étaient chaussées de sandales de cuir rouge<sup>(1)</sup>.

Pour la période postérieure, c'est au Bain al-Qasrain, la Place Entre-les-deux-Palais, que Maqrīzī situe des scènes plutôt lestes : « J'ai entendu dire que certaines personnes s'attachaient à y suivre les jeunes garçons et les femmes ; tout ce monde se livrait à son propre plaisir tout en marchant et sans que nul ne s'en soucie, par suite de l'encombrement et du fait que chaque individu ne s'intéressait nullement aux autres »<sup>(2)</sup>. Maqrīzī mentionne encore des scènes de débauche sur les rives du Canal du Caire<sup>(3)</sup>.

C'est encore au même chroniqueur que nous devons la connaissance d'un renseignement nouveau : « La place de Bāb al-Lūq, écrit-il, était le pôle d'attraction des bateleurs, des faiseurs de tours de passe-passe, *ashâb al-halaq wal-hiraf*<sup>(4)</sup>, des acrobates, *ashâb al-malâ'ib*, des prestidigitateurs, *mush'abdhân*, des montreurs de marionnettes, *mukhâilîyîn*, des charmeurs de serpents, *huwât*, et des bouffons, *mutaaiffîn*. Une foule invraisemblable s'y rendait pour jouir des spectacles, et des sommes considérables étaient dépensées en débauches »<sup>(5)</sup>. Le même écrivain parle aussi d'une île qui apparut au milieu du Nil, en face de Bûlâq, en l'année 747/1346 : elle devint rapidement un centre de réunion d'individus de mauvaise réputation, qui y commettaient toutes sortes d'actes condamnables<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, II, p. 96 ; DOZY, *Dictionnaire des noms de vêtements*, p. 258-260 ; RAVASSE, *Essai sur l'histoire et la topographie du Caire*, I, p. 475, GERMAIN MARTIN, *Bazars du Caire*, p. 36-37 ; MEZ, p. 398-399 ; HAUTECOEUR et WIET, *Mosquées du Caire*, p. 79 ; WIET, *Histoire de la nation égyptienne*, IV, p. 494 ; CLERGET, *Le Caire*, II, p. 144, 146 ; WIET, *Cairo*, p. 96. — Voir aussi ALI PASHA, II, p. 27 (les prostituées adoptent les costumes de drap).

<sup>(2)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, II, p. 29.

<sup>(3)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, I, p. 493 ; II, p. 143, 145. — On comprend dès lors qu'Ibn al-Hâdjî se soit scandalisé des spectacles qu'offraient certaines rues de la capitale (*Madkhâl*, I, p. 61 ; II, p. 17-18, 46 seq., 52, 54-55, 57, 297 ; voir aussi SUBKI, *Mu'âd al-nâ'am*, p. 199-200). — Dans les premiers temps de

l'occupation ottomane, des mesures furent prises à l'encontre des femmes (IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 457, 462, 464 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 443-444, 449, 451), et cet historien raconte que le jour du départ du cadi instigateur de ces mesures anti-féminines, certaines femmes chantèrent dans les rues : « Allons ! prostituons-nous et soupons-nous ! Le cadi de l'armée est parti ! ».

<sup>(4)</sup> *Halaq* se retrouve dans Ibn Iyâs (éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 482 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 445) ; et voir ALI PASHA, I, p. 79). — Tous ces termes techniques ont été parfois traduits d'une façon conjecturale. Le dernier m'est inconnu.

<sup>(5)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, II, p. 51 ; IBN HADJAR, *Durâr*, III, n° 620 ; WIET, *Cairo*, p. 114-115 ; CLERGET, I, p. 184.

<sup>(6)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, II, p. 186.

Mais l'on continua de s'amuser dans le quartier de Bâb al-Lûq, et c'est là qu'on recrutait les vauriens de la plus basse classe<sup>(1)</sup>. « On y trouve, raconte Léon l'Africain, en 1517<sup>(2)</sup>, une grande place où l'on voit un vaste palais et un admirable collège bâti par un mamlouk du nom de Iazbach, qui fut le conseiller d'un soudan d'autrefois. La place a été appelée pour cela Iazbachia<sup>(3)</sup>. C'est sur cette place que se réunit d'habitude chaque vendredi après la prière et le sermon toute la population du Caire, parce que dans ce faubourg on trouve certaines distractions peu honnêtes, telles que les tavernes et les femmes de mauvaise vie».

La prostitution était tolérée dans tous les Etats musulmans, placée sous la surveillance de la police, sous la responsabilité d'une matrone, laquelle était astreinte à un impôt spécial<sup>(4)</sup>.

Mais, en guise de préface, nous ne saurions mieux faire que de citer cette appréciation sévère d'Ibn Hauqal pour l'ensemble du monde islamique<sup>(5)</sup>. Parlant des régions habitées par les Berbères, il déclare : « On ne trouve pas dans leurs pays une immoralité flagrante, ni l'usage des distractions répréhensibles, comme les luths, les pandores, les timbales, l'emploi des pleureuses, des chanteuses et des mignons, en somme de ces abominations affreuses qu'on voit s'étaler en bien des pays»<sup>(6)</sup>.

De temps à autre on sévissait contre les tenancières des maisons hospitalières, pour finalement leur soutirer de l'argent : « En radjab 915/octobre 1509, conte Ibn Iyâs, le préfet appréhenda une femme de mauvaise vie, nommée Ons, qui dirigeait une maison de prostitution. Elle était installée à l'Ezbékiah, puis avait déménagé à Kalioub, et c'est là que le sultan avait ordonné de procéder à son arrestation. Le souverain la condamna à être noyée, mais moyennant cinq cents dinars, sa peine fut commuée en bannissement». Sa triste aventure ne devait pas s'arrêter là et, pour se prémunir contre l'insuffisance de la crue du Nil, la malheureuse n'échappa pas au châtiment prescrit par le gouverneur ottoman en

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 27 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 25.

<sup>(2)</sup> LÉON L'AFRICAIN, II, p. 507.

<sup>(3)</sup> Le collège et la place de l'Ezbékiah furent fondés en l'année 880/1476 (IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 112-114 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 131-133). Le nom est resté dans l'usage.

<sup>(4)</sup> MAQRIZI, éd. Wiet, II, p. 27 ; MEZ, p. 340.

<sup>(5)</sup> IBN HAUQAL, 2<sup>e</sup> éd., p. 98 ; trad. Kramers et Wiet, p. 96.

<sup>(6)</sup> Remarquer que dans la première édition (p. 70), on lit : « qu'on voit s'étaler en Orient » (cf. MEZ, p. 341) ; voir pourtant MUQADDASI, p. 407, 429, 441 ; WIET, *Soieries persanes*, p. 193.

radjab 925/jUILLET 1519, et le même chroniqueur s'en montre satisfait : « On procéda à l'arrestation d'une femme nommée Ons, dans le quartier de l'Ezbékieh, qui réunissait chez elle des prostituées, et qui payait à ce titre une patente mensuelle au préfet. C'était un fait bien connu. Or, l'ordre avait été donné de la jeter à l'eau. Elle fut emmenée au Qasr Ibn Aini et noyée sur place dans l'après-midi ; une foule considérable s'était massée pour jouir du spectacle de cette noyade, qui avait ainsi attiré une affluence de peuple. Cette femme avait été jetée à l'eau avec toute la publicité voulue : Dieu délivra les musulmans de sa présence et en purifia la terre». Puis, le même fonctionnaire prescrivit « la fermeture des maisons de hachich, des cabarets et des brasseries ». Mais voilà que le Nil atteignit la hauteur voulue, et la fiscalité reprenait ses droits. Le gouverneur « ordonna de ne pas s'opposer aux fils de Ons s'ils envisageaient de grouper des prostituées, comme l'avait fait leur mère, qu'on avait noyée pour ce fait»<sup>(1)</sup>.

Pietro della Valle insiste à son tour sur Bâb al-Lûq<sup>(2)</sup>: «Les femmes qui demeurent dans ce quartier s'appellent *Babullchi*, parole dont une dame s'offense davantage que si on l'apelloit putain». A son tour le Père Vansleb n'y va pas de main morte: «Bab illuk, ou quartier des Bordels». Brémont, en 1644, atteste encore que Bâb al-Lûq est habité « par des femmes de mauvaise vie (puttane) ». C'est en ce bourg, précise également Davity, en 1660, que se tiennent «les taverniers, les femmes de bas mestier et les charlatans qui servent à donner plaisir au peuple avec leurs inventions». Cet auteur s'est documenté chez Léon l'Africain, que Dapper, en 1668, a utilisé de plus près.

\* \* \*

Un passage de la *Chronique* de Djabarti énumère un certain nombre de corporations d'amuseurs publics, qu'il convient de verser au dossier, en faisant des réserves sur certaines de nos traductions<sup>(3)</sup> : « L'Ezbékieh se remplit des gymnastes, *arbâb al-malâ'ib*, des *mughzalikîn* (?), des sauteurs, *djanâbidha*<sup>(4)</sup>, des spécialistes de théâtre

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 161 ; V, p. 298-300 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 158 ; II, p. 292-294.

<sup>(2)</sup> Citations se trouvant dans KEIMER, *Histoires de serpents*, p. 24, n. 3-5. Cf. MASSIGNON,

*La cité des morts*, Bulletin de l'Institut français du Caire, LVII, p. 74.

<sup>(3)</sup> DJABARTI, IV, p. 198 ; trad., IX, p. 67.

<sup>(4)</sup> Qui exécutaient peut-être des numéros de sauts périlleux ou de sauts au tremplin.

d'ombres, *habazīya*, des charmeurs de serpents, des danseurs, *raqqāsīn*, et danseuses, *barāmīka*<sup>(1)</sup>.

On peut joindre à ces citations de vocables mystérieux un passage d'Ibn Iyās, dont ma traduction ne me satisfait guère : « Un bouffon qui faisait tourner des plateaux en cuivre à l'aide d'un bâton »<sup>(2)</sup>.

« Sur cette place de l'Ezbékieh, continue Léon l'Africain<sup>(3)</sup>, se réunissent aussi de nombreux bateleurs, surtout ceux qui font danser les chameaux, les ânes, les chiens. C'est vraiment très amusant. Voici par exemple la scène de l'âne. Le baladin, après avoir un peu dansé, parle à son âne. Il lui explique que le soudan veut entreprendre une grande construction et qu'il a l'intention d'employer tous les ânes du Caire à porter la chaux, les pierres et tout le nécessaire. L'âne, aussitôt, se laisse tomber à terre, se retourne les pattes en l'air, gonfle le ventre et ferme les yeux comme s'il était mort. Le baladin se lamente devant les assistants d'avoir perdu son âne et leur demande de l'aider pour qu'il en rachète un autre. La quête faite, il poursuit : « Ne croyez pas que mon âne soit mort. Le glouton connaît la pauvreté de son patron, il fait semblant de l'être pour que je lui achète à manger avec ce qu'on vient de me donner ». Puis, se tournant vers l'âne, il lui dit de se lever. La bête ne bouge pas. Il a beau lui administrer une bonne volée de coups de bâton, l'âne ne fait pas le moindre mouvement. Alors l'homme reprend son boniment et dit : « Messieurs, il faut que vous sachiez que le soudan vient de promulguer l'édit suivant : demain toute la population du Caire devra sortir pour assister à son entrée triomphale. Il ordonne que toutes les dames de la haute société et toutes les jolies femmes du Caire soient montées sur de beaux ânes, qu'elles leur donnent à manger de l'orge et à boire de la bonne eau du Nil ». A peine le baladin a-t-il proféré ces derniers mots que l'âne bondit sur ses pieds, fait le fier et paraît tout joyeux. Le bateleur poursuit : « Il est vrai que mon chef de quartier m'a demandé de lui prêter mon galant animal pour sa femme, qui est vieille, et laide ». A ces mots, l'âne paraissant doué d'intelligence humaine, baisse les yeux et se met à partir en boîtant, comme s'il était estropié. Alors son maître lui dit : « Les jeunes te plaisent donc ? ».

<sup>(1)</sup> LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 101.

<sup>(2)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 482 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 445, où les mots *mash'āt* et *halaq* n'ont pas été traduits ; on retrouve le mot *halaq* ailleurs (voir n. 4 de

page 113). — D'autres détails sont fournis dans LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 110-112 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 51-53.

<sup>(3)</sup> LÉON L'AFRICAIN, II, p. 507-508.

L'âne baisse la tête en ayant l'air de dire oui. « Allons, continue le baladin, il y a ici beaucoup de jeunesse. Montre-nous qui te plaît le plus ! ». L'âne court autour du cercle des assistants, parmi lesquels il y a toujours quelques femmes qui sont là à regarder la scène. Il choisit la mieux d'entre elles, va vers elle, et la touche de la tête. Alors le public s'écrie : « Hé ! Madame à l'âne ! » pour narguer la femme. Sur ce, notre baladin saute sur son âne et s'en va ailleurs. — Il y a un autre genre de bateleurs. Ceux-ci ont de petits oisillons attachés à une sorte de caissette en forme de crédence. Ces oiseaux en tirent avec le bec des billets indiquant un sort de bon ou mauvais augure. Ceux qui veulent savoir leur avenir jettent un *quattrino* devant l'oisillon qui le prend dans son bec, le porte dans la boîte, puis revient avec, dans le bec, le billet sur lequel la réponse est écrite. Il m'est arrivé personnellement de toucher un billet de mauvais augure auquel je n'ai pas attaché la moindre importance ; pourtant, ce qu'il m'est advenu a été bien pis que ce qui était écrit».

On y voyait aussi des montreurs de singes, des lutteurs forains, des comédiens de théâtres d'ombres, lesquels, selon le voyageur Monconys (1647), « jouaient des marionnettes derrière une toile », des diseuses de bonne aventure, installées devant leur carré de sable. On y trouvait aussi des joueurs de gobelots<sup>(1)</sup>.

\* \* \*

On a vu plus haut une allusion aux charmeurs de serpents, et ces spécialistes, qui remontent à la préhistoire, n'ont pas disparu de la vallée du Nil : l'excellente monographie de Louis Keimer nous dispensera de longs développements<sup>(2)</sup>. La description que nous offre James Bruce, en 1768, ne sera pas inutile : « J'ai vu, dit-il, un homme qui prit un céraste avec sa main toute nue, au fond d'un grand flacon où il y avait plusieurs de ces animaux. Il le mit sur sa tête toute nue, il le couvrit de son bonnet rouge ; ensuite il l'ôta, le mit dans son sein, et puis le passa

<sup>(1)</sup> MONCONYS, *Journal des voyages*, éd. 1665, p. 189 ; WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, août 1944, p. 366 ; WIET, *Cairo*, p. 114-115.

<sup>(2)</sup> *Histoires de serpents dans l'Égypte ancienne et moderne*, *Mémoires de l'Institut d'Égypte*, tome L. — Voir : LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 106 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 49 ;

FLAUBERT, *Correspondance*, I, p. 285 ; CARRÉ, *Voyageurs*, II, p. 28, 206. — Le terme arabe est *hâwi*, mais ce vocable prit ensuite le sens plus général de jongleur ou de prestidigitateur (GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 50 ; NICOLAS TURC, *Chronique d'Égypte*, trad. Wiet, p. 163 ; *Encyclopédie*, 2<sup>e</sup> éd. anglaise, III, p. 291).

autour de son cou, comme un collier, sans que cet animal lui fit le moindre mal. Après cela, le même céraste fut approché d'une poule qu'il mordit, et qui mourut au bout de quelques minutes. Enfin, pour compléter l'expérience, l'homme reprit le céraste par le cou, et commençant par la queue, il le mangea tout entier, aussi facilement et avec aussi peu de répugnance qu'un autre aurait mangé une carotte ou un pied de céleri»<sup>(1)</sup>.

La notation suivante, due à la plume de Gobineau, semble avoir échappé, sauf erreur, à Louis Keimer : « De ces psylles, écrit-il, nous en rencontrâmes, une fois, un qui nous apparut au détour d'une ruelle dont la largeur ne dépassait pas trois pieds. Comme les maisons étaient très hautes, une ombre épaisse remplissait l'espace. Le psylle était appuyé contre le mur d'un air morose et menaçant. Il tenait sa science de loin, et, mystérieux comme elle, il portait dans les yeux quelque chose d'aussi malfaisant que le venin qu'il avait appris de ses pères à dérober aux reptiles. Un long serpent, de hideuse physionomie, était replié sur le sol, à ses pieds, et rampait devant lui, semblant sentir l'air ou chercher des forces pour s'élancer. Par moments, il se dressait et se tenait droit sur sa queue. Deux femmes fellahs, épouvantées, s'étaient reculées et collées contre le mur elles poussaient des cris perçants. Le psylle, sans changer d'attitude, les regardait en dessous avec un sourire équivoque. Il semblait jouir de sa puissance. Mais on lui commanda de reprendre son dangereux compagnon ; il étendit la main, et, avec des précautions nécessaires ou affectées, il le cacha dans sa robe»<sup>(2)</sup>.

\* \* \*

A la suite de la révolte du Caire, Kléber imposa à des amendes toutes les corporations de la ville. « On n'oublia même pas, signale Djabarti<sup>(3)</sup>, les troupes de théâtre d'ombres (ou les auteurs de farces), les montreurs de serpents et de singes».

Bien entendu, les montreurs de singes excitent la même curiosité que les psylles, et les tours exécutés par ces singes sont mentionnés à plusieurs reprises<sup>(4)</sup>. Nous

<sup>(1)</sup> WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, août 1944, p. 365 ; KEIMER, *Histoires de serpents*, p. 46.

<sup>(2)</sup> GOBINEAU, *Trois ans en Asie*, éd. 1905, p. 25-26.

<sup>(3)</sup> DJABARTI, III, p. 108 ; trad., VI, p. 207.

<sup>(4)</sup> Le montreur de singes se nommait *qarrâd* ou *qurûddâti* (KEIMER, *Histoires de serpents*, p. 22 ; LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 113) ; le mot est corrompu en *skouradatis*

avons vu qu'ils avaient leur place parmi les amuseurs de Basra, et c'est le moment de rappeler une Séance de Hamadhâni, « Le montreur de singe »<sup>(1)</sup>.

Lisons maintenant les remarques de Pierre Belon : « Les Arabes, dit-il, font beaucoup de singeries et de batelleries au Caire, et en faisant leurs jeux ils battent du tambourin comme ils veulent et où il y a plusieurs pièces de cuivre qui sonnent ; ils le tiennent avec la main gauche, le battant avec la droite. Ils ont grande facilité d'apprendre des singeries à plusieurs sortes de bêtes et entre autres ils en apprennent à des chèvres, et les sellent et mettent des singes à cheval dessus, et apprennent à la chèvre à faire bonds et ruer comme font les chevaux. Aussi apprennent à des ânes à contrefaire le mort, en se vautrant par terre, qui font semblant de ruer aux singes qui montent dessus. Aussi ont des guenons apprises, qui est chose rare à voir ; car elles sont communément inconstantes. Aussi ont de ces gros cynocéphales, si sages et bien appris qu'ils vont d'homme à homme qui regardent jouer le bateleur, et leur tendant la main, faisant signe qu'on y mette de l'argent, et l'argent qu'on leur baïlle, le portent à leur maître »<sup>(2)</sup>.

« Parmy les singularités qu'on trouve au Caire, écrit Corneille Le Bruyn en 1698, on voit dans les rues une grande quantité de singes qui sont instruits à faire plusieurs tours ; ils y sont apportés par les Mores, qui viennent avec les Caravanes de la Mecque, et qui gagnent leur vie en divertissant les pèlerins »<sup>(3)</sup>.

\* \* \*

« Sur la place Iazbachia, lisons-nous encore dans Léon l'Africain, on voit aussi des escrimeurs au sabre et au bâton, des lutteurs, et d'autres gens qui chantent les combats entre Arabes et Egyptiens lors de la conquête de l'Egypte. Les folies, les plaisanteries, les grossièretés que l'on fait là sont en nombre étonnant et amusantes»<sup>(4)</sup>.

dans GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, I, p. 285 ; IV, p. 54 ; ALI PASHA, I, p. 79 ; CARRÉ, *Voyageurs*, II, p. 28, 206 ; WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, août 1944, p. 366 ; voir plus haut, n. 1 de page 112 ; A. RAYMOND, *Liste, Arabica*, IV, p. 159, n° 165.

<sup>(1)</sup> *Maqāmāt*, trad. Blachère et Masnou, p. 87. Cf. ETTINGHAUSEN, *The dance with zoomorphic Masks, Arabic and Islamic Studies in*

*honor of Hamilton A.R. Gibb*, p. 218, 219, 223, pl. XIX.

<sup>(2)</sup> BELON, éd. 1553, p. 268 ; cf. WIET, *Cairo*, p. 115.

<sup>(3)</sup> CORNEILLE LE BRUYN, *Voyage au Levant*, éd. 1785, p. 52 seq.

<sup>(4)</sup> LÉON L'AFRICAIN, II, p. 507-508. Marmlo reprendra les mêmes indications, sans y rien changer (cité dans KEIMER, *Histoires de serpents*, p. 24 ; WIET, *Cairo*, p. 121). — On ne peut

Il convient de mettre en regard les réflexions de Champollion<sup>(1)</sup>. Nous les recueillons ici parce qu'elles datent de 1829 et que, moins de dix ans plus tard, cette place était convertie en jardin public par ordre de Mohammed Ali<sup>(2)</sup> : « La grande et importante place d'Ezbékieh, écrit-il, dont l'inondation occupe le milieu, était couverte de monde entourant les baladins, les danseuses, les chanteuses, et de très belles tentes sous lesquelles on pratiquait des actes de dévotion. A côté de ces religieuses démonstrations circulaient les musiciens et les filles de joie ; des jeux de bagues, des escarpolettes de tout genre étaient en pleine activité : ce mélange de jeux profanes et de pratiques religieuses, joint à l'étrangeté des figures et à l'extrême variété des costumes, formait un spectacle infiniment curieux, et que je n'oublierai jamais».

Des textes, difficiles à rencontrer, énumèrent d'autres distractions qui attiraient la curiosité du peuple égyptien. Il y avait des jeux violents, tels que les courses à pied, certaines séances de gymnastique, telles que la lutte, *sirāk*, les tours d'adresse, *thiqāf*, l'acrochirisme, *shibāk*<sup>(3)</sup>, les combats de bœufs et de coqs, et on y joignait les lâchers de pigeons. Parfois prohibées, ces attractions étaient autorisées par certains sultans et les historiens prennent plaisir à nous en donner les raisons : si, en 747/1346, le sultan Malik Muzaffar Hâdjî toléra tout cet ensemble, c'est parce qu'il se plaisait dans la société des domestiques, des laveurs de vaisselle et des lâcheurs de pigeons<sup>(4)</sup>.

Sur la plupart de ces distractions, les auteurs sont assez peu diserts, et nous n'avons guère rencontré que ce passage : « Le 5 rabī II 917/2 juillet 1511, le

s'empêcher de rapporter ici les notations de Flaubert : « Il y a des farceurs d'un grand mérite et qui font des plaisanteries d'un goût plus que léger. L'autorité est si loin du peuple que ce dernier jouit (en paroles) d'une liberté illimitée. Les plus grands écarts de la presse donneraient une idée faible des facettes que l'on se permet sur les places publiques. Le saltimbanque, ici, touche au sublime de cynisme. Si Boileau, qui trouvait que le latin dans les mots brave l'honnêteté, eût connu l'Arabe, qu'aurait-il dit, bon Dieu ! Du reste, cet Arabe-là n'a guère besoin de drogman pour se faire comprendre ;

la pantomime explique la chose. On va jusqu'à prendre les animaux pour les faire participer à d'obscènes rébus» (*Correspondance*, I, p. 274, 290-291; voir WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, août 1944, p. 365).

<sup>(1)</sup> CARRÉ, *Voyageurs*, I, p. 232; et voir GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 415.

<sup>(2)</sup> WIET, *Mohammed Ali et les Beaux-Arts*, p. 70-73.

<sup>(3)</sup> CANARD, *La lutte*, loc. cit., p. 50-51.

<sup>(4)</sup> MAQRIZI, *Suluk*, éd du Caire, II, p. 695, 697; IBN TAGHRIBIDI, *Nudjūm*, éd. du Caire, X, p. 168-169.

sultan Qânsûh Ghauri assista à des combats de taureaux, puis de bœufs, ainsi qu'à des exercices de combat à la lance»<sup>(1)</sup>.

\* \* \*

La lutte nous arrêtera un instant, et nous renvoyons surtout à l'étude documentée de Marius Canard<sup>(2)</sup>, lequel a envisagé toutes les modalités de ce sport, qui jouissait d'un certain prestige en Egypte. Le lutteur, *musâri'* ou *bahlawân*, avec la variante *fahlawân*, trouvait une estime appréciable<sup>(3)</sup>. M. Canard n'a pas manqué de faire état des représentations de lutte sur des objets d'art et des miniatures<sup>(4)</sup>.

Ces épithètes utilisées par les Mamlouks témoignent de l'attrait de la lutte, mais chez les historiens je ne connais guère qu'un texte unique, postérieur de deux ans à l'occupation ottomane du Caire : « Le samedi 5 dhul-qâ'da 925/29 octobre 1519, le gouverneur de l'Egypte prit place dans le salon de la Cour sultanienne pour assister à une séance de lutte : un des lutteurs était le champion, *shâtir*, Abul-Ghaith Zuraikishi, et l'autre était un Persan affreusement laid. Ce dernier fut vainqueur du combat qui l'opposait à Zuraikishi : il jeta son adversaire à terre, s'installa à califourchon sur lui et le comprima tellement que celui-ci faillit en mourir. À ce Persan vainqueur de Zuraikishi, le gouverneur décerna un caftan de soie, et ce lutteur descendit de la Citadelle, précédé de deux tambours et de deux hautbois, ainsi que d'une foule d'Ottomans : il traversa le Caire au milieu d'une affluence qui n'avait pas voulu manquer ce spectacle»<sup>(5)</sup>.

Au xix<sup>e</sup> siècle, on voyait encore des lutteurs, notamment dans les cortèges de noce et, à la même occasion, Flaubert a vu « deux lutteurs, frottés d'huile

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, IV, p. 229 ; trad. Wiet, *Journal*, I, p. 245.

<sup>(2)</sup> Voir CANARD, *La lutte*, *loc. cit.*

<sup>(3)</sup> Un certain nombre d'officiers mamlouks sont connus sous les surnoms de *Musâri'* ou de *Fahlawân* (CANARD, *loc. cit.*, p. 5, n. 2, où il faut lire p. 254 ; voir IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 251 ; trad. Wiet, *Sultans mamlouks*, p. 286 ; *Journal*, II, p. 515, 546). Il convient de noter que le mot *bahlawân* finira par s'appliquer aux funambules, comme nous le verrons plus loin (LANE, *Modern Egyptians*, II,

p. 60 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 53).

<sup>(4)</sup> CANARD, *loc. cit.*, p. 53-56, avec trois planches et un dessin. En ce qui concerne la boîte de Cordoue, il en faut reporter la date à l'année 357/968 (voir *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, V, n° 1633). — Voir en outre ETTINGHAUSEN, *loc. cit.*, p. 222 et pl. XVIII-XIX ; WIET, *Les miniatures persanes et indiennes de la collection Chérif Sabry*, p. 76-78, 89-90, pl. XXI, XXIX.

<sup>(5)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 343 ; trad. Wiet ; *Journal*, II, p. 305.

et en caleçon de cuir, mais ne luttant nullement, faisant seulement des poses»<sup>(1)</sup>.

\* \* \*

Léon l'Africain a signalé sur la place de l'Ezbékieh les escrimeurs au sabre et au bâton. Le combat au sabre et à l'épée devint un sport, comme partout. Par contre, la lutte au bâton, dont on connaît des représentations sur des objets d'art fatimides<sup>(2)</sup>, resta jusqu'à nos jours une exhibition foraine. Gérard de Nerval a vu dans un certain cortège des lutteurs «montés sur des échasses et coiffés de plumes, s'attaquant avec de longs bâtons»<sup>(3)</sup>.

\* \* \*

Nous venons de voir passer, croyons-nous, un témoignage unique d'un Européen sur le théâtre d'ombres<sup>(4)</sup>, que les écrivains arabes ont connu beaucoup plus tôt. Un spécialiste égyptien, Ibn Daniyāl, fut célèbre au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>(5)</sup>.

L'entrepreneur de théâtre d'ombres est appelé *muhabbaz*, dont l'interprétation ne paraît pas douteuse, au moins avant le XIX<sup>e</sup> siècle, encore que cela ne soit pas absolument certain, car on peut aussi bien penser à un organisateur de spectacles spécialisé dans les farces<sup>(6)</sup>. Ibn Iyās mentionne un auteur de pièces, Burraiwa et, plus tard, Muhammad Fattāt al-Anbar *ra'is al-muhabbazin*, d'un talent supérieur à celui du précédent<sup>(7)</sup>, mais à côté d'eux, il cite, en précisant sa pensée, un «maître de la technique du théâtre d'ombres», *sān'at al-khiyāl*, un certain Abul-Khair, auteur de pièces, ou organisateur de représentations de théâtre d'ombres, *khiyāl al-zill*<sup>(8)</sup>.

<sup>(1)</sup> GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, I, p. 260 ; FLAUBERT, *Voyage*, p. 30 ; CARRÉ, *Voyageurs*, II, p. 28.

<sup>(2)</sup> PAUTY, *Les bois sculptés jusqu'à l'époque ayyoubide*, pl. LI ; ETTINGHAUSEN, *loc. cit.*, p. 223 et pl. XX.

<sup>(3)</sup> Voir plus haut, n. 3 de p. 108. — Cf. GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, I, p. 260 ; II, p. 107 ; ETTINGHAUSEN, *loc. cit.*, pl. XXI ; FLAUBERT, *Voyage*, p. 30 : «des hommes se battant avec des sabres de bois et des boucliers».

<sup>(4)</sup> Voir n. 1 de p. 117.

<sup>(5)</sup> Voir MAQĀRIZI, *Khitāt*, éd. Wiet, IV, p. 11, n. 2. — Cf. WIET, *Littérature arabe*, p. 269.

<sup>(6)</sup> IBN IYĀS, éd. de BŪLĀQ, II, p. 281 ; éd. Kahle-Mustafa, III, p. 293, n. 1.

<sup>(7)</sup> IBN IYĀS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 391 ; V, p. 336 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 443 (traduit par «bouffons») ; *Journal*, II, p. 329.

<sup>(8)</sup> IBN IYĀS, éd. Kahle-Mustafa, III, p. 391 ; trad. Wiet, *Sultans Mamlouks*, p. 443.

Ces pièces d'ombres devaient parfois s'occuper des événements contemporains, et nous en avons le témoignage pour un cruel épisode de la mort du dernier sultan mamlouk Tûmânbây qui avait été exécuté par ordre du sultan ottoman. Ce dernier était allé passer quelques jours au Nilomètre et il avait voulu voir une séance de théâtre d'ombres, *khiyâl al-zill* : « Or, l'artiste avait représenté la porte Zuwaila et une figure du sultan Tûmânbây au moment de sa pendaison, et lorsque la corde se rompit deux fois, le sultan ottoman trouva la chose fort drôle : il gratifia l'artiste, cette nuit-là, d'une somme de deux cents dinars et lui donna un caftan de velours orné de dorures. Quand nous partirons pour Stamboul, lui dit-il, viens avec nous pour que mon fils voie cela »<sup>(1)</sup>. Notons qu'en 924/1518, le théâtre d'ombres fut un instant interdit au Caire<sup>(2)</sup>.

Comme nous venons de le dire *muhabbaz* s'applique au xix<sup>e</sup> siècle plutôt à des auteurs ou des acteurs de farces<sup>(3)</sup>.

\* \* \*

Le voyageur Monconys<sup>(4)</sup> mentionne le joueur de gobelets, prestidigitateur et escamoteur, qui n'a pas disparu de l'Egypte contemporaine et sur lequel Coppin (1638) fut le plus loquace : « Je vis, dit-il, un joueur de gobelets qui fit un tour assez remarquable. Il s'assit sur la terre avec trois gobelets qui n'avaient que la grandeur nécessaire pour contenir chacun un œuf et une petite baguette à la main, et ayant prié l'assistance de prendre bien garde à lui, il rangea trois œufs sur la terre un peu éloignés l'un de l'autre, et les couvrit de chacun un gobelet. Il poussa ensuite les gobelets séparément avec le bout de sa baguette, et les ayant tous renversés pendant trois fois il ne demeurait que des œufs à découvert, je ne voyais pas qu'il eût aucun moyen d'y substituer quelque autre chose, parce qu'il était tout nu sans chemise avec un simple caleçon et qu'il avait les mains vides, cependant la quatrième

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 188 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 187.

<sup>(2)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 278 ; trad. Wiet, *Journal*, II, p. 271.

<sup>(3)</sup> DJABARTI, III, p. 107 ; IV, p. 198 ; les traducteurs l'ont traduit par « saltimbanques »

(VI, p. 207), ou sauté (IX, p. 67). — Cf. LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 113 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, I, p. 377 ; IV, p. 54 ; LANDAU, *Études sur le théâtre et le cinéma arabes*, p. 56-57.

<sup>(4)</sup> Voir plus haut, n. 1 de p. 117.

fois que les gobelets touchés de la baguette tombaient, il s'y trouva des petits poulets qui se mirent à courir et que j'entendis fort bien crier»<sup>(1)</sup>.

\* \* \*

Nous terminerons par les grands seigneurs forains, les acrobates, danseurs de corde et funambules (*bahlawân*), dont nous connaissons la présence sous les Fatimides<sup>(2)</sup>. Maqrîzi mentionne une corporation de spécialistes originaires de Barqa, surnommés les *pages aux bottines légères*<sup>(3)</sup>. « Ils étaient pourvus de dotations foncières et recevaient des gratifications, des vêtements et des vivres. Le jour de la célébration des deux Fêtes par le calife, ils installaient deux câbles en haut du Bâb al-Nasr en direction du sol, l'un à droite, l'autre à gauche de cette porte. Au moment du passage du souverain, une troupe de ces jeunes gens, juchés sur des chevaux de bois verni, se laissaient glisser jusqu'à terre. Ils brandissaient des fanions ; derrière chacun d'eux, un autre cavalier se trouvait en croupe, et un autre homme se tenait suspendu par les mains et par les pieds aux jambes de ce dernier. Ils se livraient à des gymnastiques qui suscitaient la stupéfaction générale. Un de leurs exercices consistait pour le cavalier à mettre sa monture au galop et à passer sous son ventre sans ralentir son allure et à remonter sur la selle en passant de l'autre côté. Le mouvement était exécuté sans hésitation et sans que l'homme touche le câble. D'autres se tenaient debout sur le dos du cheval, lancé au grand galop»<sup>(4)</sup>.

Les funambules continuèrent de se manifester de temps à autre en Egypte, assez rarement, au grand plaisir des foules qu'elles attiraient. Grâce à l'obligeance de M. Ahmad Darrag, le savant auteur d'une biographie du sultan Barsbây, nous sommes en mesure de donner la primeur de trois textes inédits relatifs à des funambules.

<sup>(1)</sup> COOPIN, *Relation des voyages*, éd. 1720, p. 193 ; WIET, *Le Caire et les voyageurs européens*, *Revue du Caire*, août 1944, p. 366. — La liste publiée par A. Raymond (*Arabica*, IV, p. 161, n° 229) signale des escamoteurs.

<sup>(2)</sup> Voir une reproduction d'un danseur de corde sur des boiseries fatimides (ETTINGHAUSEN, *loc. cit.*, pl. XXIII).

<sup>(3)</sup> *Khuff*. — Dozy a signalé, d'après Ibn Fadl-Allah, un funambule qui exécutait ses exercices sur sa corde avec des sortes de patins (*qubqâb*), hauts sur pieds (*Dictionnaire des noms de vêtements*, p. 349).

<sup>(4)</sup> MAQRIZI, *Khitat*, I, p. 457. — Voir en outre CANARD, *La lutte*, *loc. cit.*, p. 5.

« Yashbak Djarkasi<sup>(1)</sup> était un esclave d'origine circassienne. Fait prisonnier par les Européens, il demeura quelque temps chez eux et prit des leçons d'acrobatie, *bahlawān*. A son retour au Caire, il fut présenté au sultan, se fit musulman et entra dans le corps des mamlouks. Désireux de montrer son savoir-faire au sultan, il tendit une corde depuis le sommet du minaret de (la mosquée du sultan) Hasan jusqu'au sommet de l'Ashrafiya<sup>(2)</sup> et chemina sur cette corde en tirant des coups de fusil, *ramā bil-makāhil*<sup>(3)</sup>, ou encore banda en marchant une petite arbalète, *qaus al-ridjl*, dont il lança le projectile. A la fin de son exercice il fut gratifié d'une robe d'honneur par le sultan, qui lui octroya un cheval. Les officiers présents lui firent un cadeau appréciable en argent».

« Au cours du mois de rabī‘ I de l'année 829/janvier 1426<sup>(4)</sup>, deux individus se livrèrent à des exercices stupéfiants. L'un d'eux, Européen nouvellement converti à l'islam, vêtu d'une tenue militaire, tendit une corde depuis le haut du minaret du collège du sultan Hasan, sis sur la place du marché aux chevaux, sous la Citadelle, jusqu'en haut de l'Ashrafiya, dans l'enceinte de la Citadelle, ce qui représentait une étendue un peu supérieure à une portée de flèche, tandis qu'elle s'élevait à plus de cent coudées au-dessus du sol. L'homme chemina sur ce câble en partant du minaret et parvint à l'Ashrafiya tout en exécutant toutes sortes d'acrobatis. Le sultan assistait à cette prouesse, et la population de tous les quartiers de la ville s'était rassemblée là. Ce fut un spectacle extraordinaire, auquel nulle personne n'aurait ajouté foi si elle ne l'avait vu de ses yeux. Le sultan lui décerna une robe d'honneur et invita les principaux officiers à lui offrir des présents.

<sup>(1)</sup> IBN HADJAR, *Inbā’ al-ghumr*, ms. Paris, 1602, fol. 143 b.

<sup>(2)</sup> Palais à l'intérieur de la Citadelle (MAQRIZI, *Khitat*, II, p. 211; CASANOVA, *Histoire et description de la Citadelle*, p. 616).

<sup>(3)</sup> Nous croyons qu'à cette date, la traduction par «fusil» n'est pas anachronique (cf. WIET, *Notes d'épigraphie syro-musulmane*, *Syria* VII, p. 62-63).

Zāhiri (*Zubda*, p. 31-32; trad. Venture de Paradis, p. 48) s'est inspiré de ce récit, en le mêlant avec certains détails des anecdotes suivantes. A noter qu'il parle de *qaus djarkh*, qui est l'équivalent de *qaus al-ridjl*.

(Dozy, *Dictionnaire*, I, p. 182; II, p. 418).

Un autre texte, bien que n'intéressant pas l'Egypte, mérite d'être rappelé. Il s'agit d'un passage d'Ibn Fadl-Allah Omari traitant du Lūristān : «Le Lūri marche sur des cordes tendues à plusieurs toises du sol; il se renverse dans l'air, de manière que la tête pend vers le sol, tandis que les pieds sont attachés à la corde; ensuite il se relève tout droit; puis il marche sur la corde avec des semelles de bois, *qubqāb*, et exécute des tours d'agilité prodigieuse» (*Notices et Extraits des manuscrits*, XIII, p. 331-332).

<sup>(4)</sup> MAQRIZI, *Sulūk*, ms. Paris, 1727, fol. 372.

« Peu de temps après, un jeune homme du pays tenta de concurrencer ce gymnaste. Il commença par dresser un câble dans sa propre demeure et s'exerça à y marcher ; puis, sur sa réussite, il tendit une corde entre deux palmiers et y chemina également. Il constata ses progrès et dressa son câble entre les sommets des minarets du collège de Barqûq et de Mansûr Qalâwun, sur la place Entre-les-deux-Palais. Au milieu de cette corde tendue il installa une corde pendante, et les spectateurs qui l'entouraient de toutes parts, s'interrogeaient sur les exercices impossibles auxquels cet homme allait bien se livrer. Il partit du sommet du minaret du collège de Zâhir (Barqûq) et chemina debout, la taille bien dressée, pour arriver au sommet du minaret de Mansûr, ce qui représente une distance d'environ cent coudées, à une hauteur un peu supérieure. Puis il s'allongea sur cette corde, se releva et reprit sa marche pour s'arrêter, au milieu de sa course, à la corde attachée perpendiculairement. Il s'en servit pour descendre jusqu'en bas, puis remonta, tout en exécutant diverses cabrioles dont la vue fascinait tous les esprits. S'il n'y avait pas la nécessité de l'élégance, on n'y ajouterait pas foi, et le souvenir des gestes de cet homme serait aboli.

« Une autre fois, il tendit une corde depuis le minaret du (collège du sultan) Hasan jusqu'à l'Ashrafiya, à la Citadelle, comme avait opéré le premier gymnaste. Le sultan s'était dérangé pour voir la scène, ainsi qu'une foule de gens : c'était le vendredi 29/8 février. Un vent violent soufflait en rafales, capable de déraciner les arbres et de faire effondrer les maisons. Au plus fort de cette tempête, ce jeune homme marcha debout sur la corde et parvint à la corde verticale, vers le milieu du parcours et s'y laissa glisser jusqu'au sol, la tête en bas et les pieds en l'air. Il remonta et se retrouva sur la corde tendue et chemina en direction de la coupole du collège et, quittant sa corde, il se hissa sur la coupole à une belle vitesse, installé sur une sorte de traîneau, *kursî*, en plomb lisse et arriva au sommet de la coupole, tandis que le vent soufflait sans discontinuer avec une telle intensité que les oiseaux étaient gênés dans leur vol. Le jeune homme continuait d'aller et venir comme si il avait été de même nature que le vent. Ce fut une prouesse extraordinaire, d'autant plus que l'intéressé n'avait pas une longue pratique de ce sport et qu'il n'y avait mis qu'un effort de volonté».

On trouve encore dans le *Sulûk* de Maqrîzi<sup>(1)</sup> : « Le 11 rabî II de l'année 829/20 février 1426, un négociant persan tendit un câble entre les deux minarets du

<sup>(1)</sup> MAQRÎZI, *Sulûk*, ms. Paris, 1727, fol. 373.

collège du sultan Hasan, comme l'avaient fait les deux acrobates précédents. Partant de l'un d'eux il fit quelques pas sur cette corde, revint à son point de départ, puis repartit debout jusqu'à l'extrémité du câble. En cours de route, il se livra à quelques excentricités, s'assit sur le cordage, jambes pendantes, et, dans cette position, saisit un arc qu'il portait à l'épaule, et tirant d'un carquois deux flèches, et les lança l'une après l'autre. Il se remit debout sur la corde et passa à travers un cerceau dont il s'était muni. Il renouvela ce tour de force à plusieurs reprises, introduisant tantôt les pieds avant le buste et tantôt intervertissant. Il descendit alors du câble au moyen d'une autre corde qui pendait vers le sol et, au cours de cette descente, il faisait tournoyer son corps, plongeant en vrille jusqu'à terre, ayant parfois la tête en bas. Dans cette position, tête en bas et jambes en l'air, il banda son arc et lança successivement trois flèches. Ensuite il grimpait à l'aide de cette corde libre, pour se réinstaller debout sur le câble tendu. Soudain il se jeta dans le vide et resta accroché par les pieds, puis remonta, toujours dans cette position, pour se retrouver sur le câble, toujours tête en bas et jambes en l'air, suspendu par les orteils, et se remit enfin normalement les pieds sur le câble. Ensuite il se tint en équilibre sur une jambe, tandis qu'il élevait l'autre à hauteur de sa bouche, et il se livra à la même gymnastique en changeant de jambe. Finalement il se rétablit sur ses pieds et tomba à genoux, la tête touchant le câble, dans la posture de l'homme qui baise la terre devant le sultan, à qui il faisait face. Son exploit fit oublier les performances de ses prédécesseurs».

Un autre funambule se distingua au début de l'occupation ottomane : « Durant le mois de rabī‘ II de l'année 924/avril 1518, arriva d'Alep un acrobate<sup>(1)</sup>, qui planta dans l'étang de la Courge des perches reliées par des cordes. C'était un vendredi, et son spectacle réunit une multitude immense. Grimpé sur ses cordes, il fit montre d'une suprême habileté dans l'art de l'acrobatie. Il se tenait debout sur sa corde et lança une flèche sur une barrique qui servait de cible. Il marchait sur la corde, les mains attachées et avec un bandeau sur les yeux. Il marchait aussi sur sa corde, chaussé de socques, sur des planches savonnées. Il tirait sur une cible, debout sur un sac, *haml*<sup>(2)</sup>, dans lequel étaient des épées nues. Il marchait aussi à reculons sur sa corde, les yeux bandés, bref, il se livrait à des tours extraordinaires de cette sorte. Il y avait longtemps, depuis le règne d'Ashraf Barsbây, qu'un acrobate

<sup>(1)</sup> IBN IYAS, éd. Kahle-Mustafa, V, p. 247; <sup>(2)</sup> Ce mot, traduit par conjecture, ne se trouve pas dans l'éd. de Bûlâq, III, p. 162.  
trad. Wiet, *Journal*, II, p. 241.

de cette classe n'était pas venu en Egypte<sup>(1)</sup>. Il se nommait Yûsuf et on le disait originaire d'Alep ou de Lattakieh : il était jeune, de belle apparence ; il avait des élèves auxquels il enseignait l'acrobatie et qui exerçaient comme lui le métier de funambules et faisaient des tours prodigieux.

De son côté, le consul Maillet, parlant des fêtes organisées en l'année 1696 à l'occasion de la circoncision d'un fils du Pacha d'Egypte, raconte les faits suivants : « On vit plusieurs combats d'animaux, des courses de chevaux, et divers tours dont des Danseurs de corde amusoint tous les jours les habitans de cette grande Ville. Un de ces Danseurs, venu exprès de Damas pour assister à cette fête, fit le dernier jour des préparatifs un tour des plus surprenans. De la place du Meidan, située au pied d'un rocher escarpé, sur lequel le Château est bâti, il monta sur le haut du minaret d'une Mosquée, assise dans le Château même. La corde principale avoit près de quatre-cens toises de longueur, et outre qu'elle étoit tendue par elle-même, autant que son poids pouvoit le permettre, on l'avoit encore affermie par les côtés de plusieurs autres cordes, qui servoient à la soutenir dans sa longueur extraordinaire»<sup>(2)</sup>.

Djabarti signale encore, en muharram 1229/janvier 1814, la présence de deux funambules qui opérèrent sur un terrain vague dans les alentours de la place Ataba al-Khadrà<sup>(3)</sup>.

\* \* \*

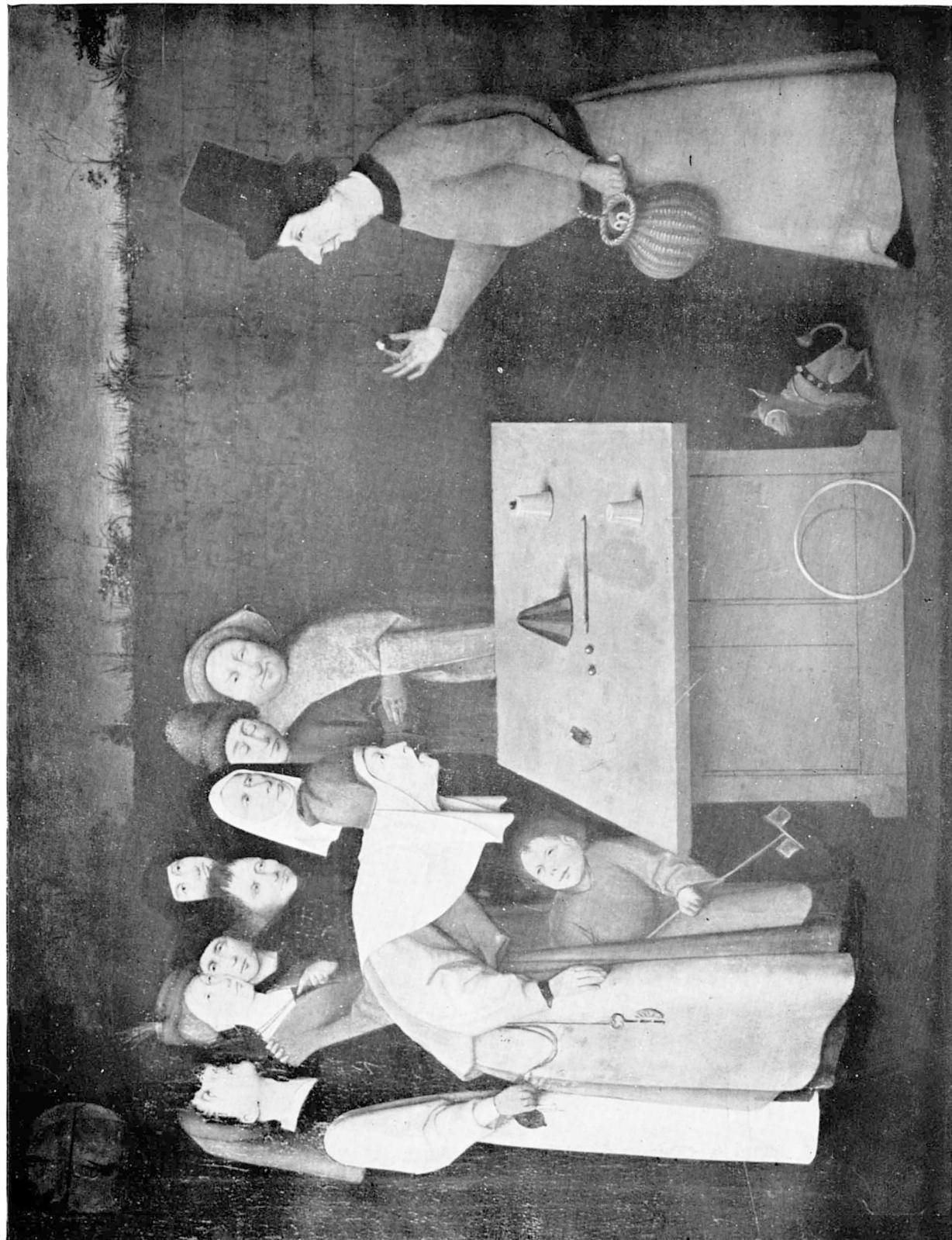
Cet aperçu sur les fêtes et les jeux au Caire ne saurait être considéré comme une étude exhaustive : ce n'est surtout, notamment pour la musique et les chanteuses, que le résultat de mes lectures. J'espère que ce travail pourra servir de base pour des recherches plus poussées et plus amplement documentées.

<sup>(1)</sup> Ibn Iyâs fournit ici la preuve qu'il avait connu les textes de Maqrîzî que nous venons de traduire, mais, dans sa chronique du règne de Barsbây (éd. de Bûlâq, II, p. 15-23), il n'en parle pas.

<sup>(2)</sup> *Description de l'Égypte*, éd. 1740, II, p. 184. Dans un autre passage, Maillet (I, p. 183, 184) raconte un exercice de funambule à Alexandrie : « Il y a quelque tems qu'un Danseur de corde, Arabe de nation, entreprit de monter sur cette colonne (Pompée), et en vint à bout. Il attacha une ficelle à une

flèche, qu'il eut l'adresse de faire passer dans les jours de la corniche dont le chapiteau est accompagné. Ensuite, par le moyen de la ficelle, il y éleva une corde, à la faveur de laquelle il monta réellement sur le haut de la Colombe, portant un ânon sur ses épaules. Cela se passa à la vue de tout le peuple d'Alexandrie, qui étoit accouru pour jouir de cette nouveauté».

<sup>(3)</sup> DJABARTI, IV, p. 198 ; trad., IX, p. 66.— Voir : LANE, *Modern Egyptians*, II, p. 112 ; GÉRARD DE NERVAL, *Voyage*, IV, p. 53.



*Le Charlatan*, tableau de Jérôme Bosch, Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye (communication de M. Pierre Pradel). (Voir page 123).